



**INVESTIR,  
C'EST AUSSI AGIR**

91-93 BOULEVARD PASTEUR  
CS61595  
75015 Paris Cedex 15  
T 01 53 15 70 00  
[WWW.CPR-AM.COM](http://WWW.CPR-AM.COM)

# **CPR ACTIONS FRANCE ESG**

**OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE  
FCP de droit français**

---

**RAPPORT ANNUEL  
EXERCICE CLOS LE 30 DÉCEMBRE 2022**

---

## Sommaire

	Pages
<b>Caractéristiques de l'OPC</b>	<b>3</b>
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>8</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>25</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>27</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>28</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>34</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>39</b>
Bilan Actif	40
Bilan Passif	41
Hors-Bilan	42
Compte de Résultat	43
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>44</b>
Règles et méthodes comptables	45
Evolution de l'Actif net	49
Compléments d'information	50
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	61
Inventaire	63
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	66
<b>Annexe(s)</b>	<b>67</b>
Information SFDR	68

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Actions France ESG - P-C

Code ISIN : (C) FR0013429974

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions de pays de la zone euro.

En souscrivant dans CPR Actions France ESG - P-C, vous investissez dans des actions d'entreprises de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à réaliser une performance annuelle moyenne supérieure ou égale à son indice de référence le SBF 120 (cours de clôture et dividendes réinvestis hors avoirs fiscaux), représentatif des principales valeurs françaises, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

Le fonds est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement "Disclosure".

L'indicateur de référence est disponible sur le site : euronext.com..

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux.

La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

Dans un second temps, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif sur la base de critères financiers précis et objectifs.

La gestion du portefeuille est orientée vers les actions et autres titres assimilés des grandes et moyennes capitalisations françaises selon une stratégie d'exposition au marché action français qui oscillera entre un minimum de 90 % et un maximum de 120% de l'actif net.

Le FCP peut également investir jusqu'à 20 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement "Disclosure" ou (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence dans le cadre du Règlement "Disclosure".

CPR Actions France ESG - P-C est libellée en EUR.

CPR Actions France ESG - P-C a une durée de placement recommandée supérieure à supérieure à 5 ans.

CPR Actions France ESG - P-C capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé



Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Actions France ESG - P

Code ISIN : (D) FR0011354646

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions de pays de la zone euro.

En souscrivant dans CPR Actions France ESG - P, vous investissez dans des actions d'entreprises de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à réaliser une performance annuelle moyenne supérieure ou égale à son indice de référence le SBF 120 (cours de clôture et dividendes réinvestis hors avoirs fiscaux), représentatif des principales valeurs françaises, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

Le fonds est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement "Disclosure".

L'indicateur de référence est disponible sur le site : euronext.com.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux.

La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

Dans un second temps, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif sur la base de critères financiers précis et objectifs.

La gestion du portefeuille est orientée vers les actions et autres titres assimilés des grandes et moyennes capitalisations françaises selon une stratégie d'exposition au marché action français qui oscillera entre un minimum de 90 % et un maximum de 120% de l'actif net.

Le FCP peut également investir jusqu'à 20 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement "Disclosure" ou (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence dans le cadre du Règlement "Disclosure".

CPR Actions France ESG - P est libellée en EUR.

CPR Actions France ESG - P a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Actions France ESG - P distribue son résultat net et capitalise et/ou distribue ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Actions France ESG - Z-D

Code ISIN : (D) FR0013411550

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions de pays de la zone euro.

En souscrivant dans CPR Actions France ESG - Z-D, vous investissez dans des actions d'entreprises de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à réaliser une performance annuelle moyenne supérieure ou égale à son indice de référence le SBF 120 (cours de clôture et dividendes réinvestis hors avoirs fiscaux), représentatif des principales valeurs françaises, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

Le fonds est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement "Disclosure".

L'indicateur de référence est disponible sur le site : euronext.com.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux.

La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser un apprê

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

- D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

Dans un second temps, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif sur la base de critères financiers précis et objectifs.

La gestion du portefeuille est orientée vers les actions et autres titres assimilés des grandes et moyennes capitalisations françaises selon une stratégie d'exposition au marché action français qui oscillera entre un minimum de 90 % et un maximum de 120% de l'actif net.

Le FCP peut également investir jusqu'à 20 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement "Disclosure" ou (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence dans le cadre du Règlement "Disclosure".

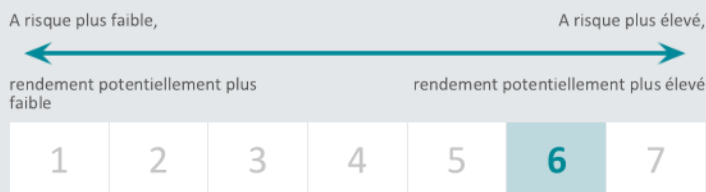
CPR Actions France ESG - Z-D est libellée en EUR.

CPR Actions France ESG - Z-D a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Actions France ESG - Z-D distribue son résultat net et capitalise et/ou distribue ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

#### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Actions France ESG - I

Code ISIN : (C/D) FR0011354638

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions de pays de la zone euro.

En souscrivant dans CPR Actions France ESG - I, vous investissez dans des actions d'entreprises de la zone euro.

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance annuelle moyenne supérieure ou égale à son indice de référence le SBF 120 (cours de clôture et dividendes réinvestis hors avoirs fiscaux), représentatif des principales valeurs françaises, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

Le fonds est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement "Disclosure".

L'indicateur de référence est disponible sur le site : euronext.com.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux.

La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

Dans un second temps, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif sur la base de critères financiers précis et objectifs.

La gestion du portefeuille est orientée vers les actions et autres titres assimilés des grandes et moyennes capitalisations françaises selon une stratégie d'exposition au marché action français qui oscillera entre un minimum de 90% et un maximum de 120% de l'actif net.

Le FCP peut également investir jusqu'à 20 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement "Disclosure" ou (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence dans le cadre du Règlement "Disclosure".

CPR Actions France ESG - I est libellée en EUR.

CPR Actions France ESG - I a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

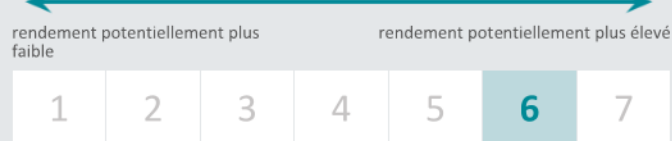
CPR Actions France ESG - I capitalise et/ou distribue son résultat net et capitalise et/ou distribue ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Actions France ESG - Z-C

Code ISIN : (C) FR0013411543

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions de pays de la zone euro.

En souscrivant dans CPR Actions France ESG - Z-C, vous investissez dans des actions d'entreprises de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à réaliser une performance annuelle moyenne supérieure ou égale à son indice de référence le SBF 120 (cours de clôture et dividendes réinvestis hors avoirs fiscaux), représentatif des principales valeurs françaises, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

Le fonds est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement "Disclosure".

L'indicateur de référence est disponible sur le site : euronext.com.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux.

La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

Dans un second temps, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif sur la base de critères financiers précis et objectifs.

La gestion du portefeuille est orientée vers les actions et autres titres assimilés des grandes et moyennes capitalisations françaises selon une stratégie d'exposition au marché action français qui oscillera entre un minimum de 90 % et un maximum de 120% de l'actif net.

Le FCP peut également investir jusqu'à 20 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement "Disclosure" ou (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence dans le cadre du Règlement "Disclosure".

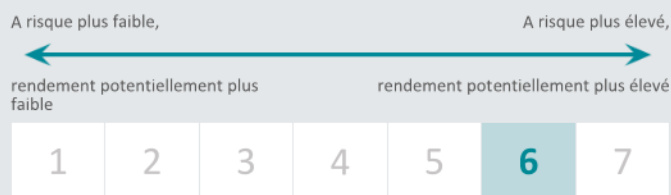
CPR Actions France ESG - Z-C est libellée en EUR.

CPR Actions France ESG - Z-C a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Actions France ESG - Z-C capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

#### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

## Compte rendu d'activité

Janvier 2022

Le STOXX 600 clôture le premier mois de l'année en baisse de -3,9% pénalisé par les préoccupations liées aux resserrements des politiques monétaires, les craintes liées à l'inflation, et le conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. Sur le front politique, Le Président Biden a prévenu le Président ukrainien d'une "possibilité" d'invasion par la Russie en février. Sur le front économique, le FMI a abaissé sa prévision de croissance mondiale pour 2022 de +4,9% (dans sa précédente estimation d'octobre 2021) à +4,4% pour prendre en compte un ralentissement en Chine (ralentissement immobilier, construction & consommation), un ralentissement en zone Euro à de 4,3% à 3,9% (impact Omicron) et un ralentissement aux USA de 4,9% à +4,4%. L'inflation 2022 est attendue en hausse de +3,9% dans les économies développées et +5,9% dans les économies en voie de développement, avant de ralentir en 2023. Du côté des Banques centrales, la Fed signale une hausse des taux en mars et une normalisation du bilan à venir. Jerome Powell suggère un rythme des hausses peut être plus rapide que celui de 2015, mais que la Fed doit rester "humble et agile" et se laisser guider par les données. La banque centrale chinoise a effectué une nouvelle baisse de taux après la première intervention au mois de décembre 2021. Sur les marchés actions, la meilleure performance revient au secteur de l'Energie (+8,6%), porté par la hausse des prix du pétrole (17% sur le mois). Les Banques (+7,4%) enregistrent leurs performances soutenues par la hausse des rendements et la perspective d'une prochaine hausse des taux de la FED. La Technologie (-12,1%) sous-performe fortement le marché et est nettement pénalisée par l'environnement économique et les annonces des Banques centrales et également par la prise de profits sur les valeurs du Nasdaq qui a perd -9% en janvier. Au global la dispersion sectorielle a été extrêmement forte avec plus de 20% d'écart entre la meilleure et la moins bonne performance. Janvier a été le mois du rallye des valeurs Value qui ont profité de la hausse du prix des matières premières, des taux et des prises de profits sur les secteurs à valorisation chère et à longue duration que sont la Technologie, les biens d'équipement et la Santé. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution du secteur de la Santé et du secteur de l'Energie, mais négative pour le secteur de la Technologie de l'Information et le secteur de la Consommation courante. Nous observons un effet positif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0,08%, et un effet négatif du multi-facteur Défensif affichant une contribution de -0,02%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection a contribué de -1,04%, le facteur Décote contribue de -0,07%, et le facteur Momentum de bénéfiques -0,09%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a: Hermès (sous-pondéré, -14,5%): 0,29%, Sartorius Stedim Biotech (sous-pondéré, -19,3%): 0,10%, ENGIE (sous-pondéré, 2,8%): -0,08%, Bnp Paribas (sous-pondéré, 2,9%): -0,22% Nous étions surpondérés sur le facteur Momentum de prix et sous-pondérés sur le facteur Taux de Dividende. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Hermès (sous-pondéré, -14,5%), Société Générale (surpondéré, 7,3%), TotalEnergies (surpondéré, 11,6%), Unibail-Rodamco-Westfield (surpondéré, 7,1%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Bnp Paribas (sous-pondéré, 2,9%), Eurofins Scientific (surpondéré, -16,9%), Sanofi-Aventis (sous-pondéré, 3,8%), Valneva (surpondéré, -33,9%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Sanofi-Aventis, Thales et Crédit Agricole et vendu Eurofins Scientific, Kering et Orpea. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Croissance et à une augmentation du facteur Momentum de bénéfiques.

Février 2022

Forte chute du STOXX 600 (-3,4%) en février. Les principaux indices boursiers ont chuté (DAX -6,5%, CAC -4,9%) pénalisés par la transformation en guerre du conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. En dépit des discussions engagées avec les Etats-Unis et l'UE, la Russie a décidé de concrétiser ses menaces en envahissant l'Ukraine. A cet effet, les Etats-Unis et l'UE ont annoncé une série de sanctions contre la Russie comme notamment le gel des avoirs financiers russes et l'exclusion de certaines banques du pays du système de transaction international Swift. A noter une performance quasi stable du FTSE 100 (-0,1%) qui profite de son exposition aux secteurs Métaux & Mine et Défense. Sur le front économique, l'inflation continue d'occuper les devants de la scène. Dans la zone Euro, l'inflation a atteint un record en janvier à +5,1% sur un an en janvier. Aux US, le PIB a progressé de +7,0% en rythme annualisé sur le 4ième trimestre 2021 vs +6,9% en première estimation. Du coté des banques centrales, comme attendu, la BCE a laissé sa politique monétaire inchangée et a confirmé son intention de réduire ses achats d'obligations sur les marchés dans les prochains mois. La Fed a affirmé qu'elle n'agira pas en urgence avant son prochain meeting prévu pour le 15/16 mars,



# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

en dépit des chiffres d'inflation publiés durant le mois, avec un CPI en hausse de +7,5% YoY au mois de janvier, et +0,6% par rapport au mois de décembre 2021. En toute fin de mois, L'Allemagne a déclaré débloquer 100Mds€ pour moderniser son armée, puis investir plus de 2% de son PIB dans la défense, ce qui a propulsé en hausse les valeurs du secteur. Rheinmetall (+45,1%), Thales (+26,4%), Leonardo (+25,4%), BAE Systems (+24,7%). A noter que Hensoldt (électronique militaire) qui ne figure pas dans le Stoxx 600, a progressé de +75,0% sur le mois. Meilleure performance des secteurs indexés aux matières premières qui ont considérablement progressé tout au long du mois à cause des craintes autour de leur approvisionnement. Le Baril de Brent a dépassé les 100\$. Et le WTI s'en est rapproché. Le prix de l'acier a progressé de près de +14,9%. Le secteur des Ressources de base (+8,5%) affiche la meilleure performance sectorielle en dépit de la forte contre-performance de Polymetal International (-66,9%) à cause de sa très forte exposition à la Russie. Plus largement l'ensemble des valeurs avec une exposition russe ont sous-performé. Les secteurs des services aux collectivités (+1,9%) et de l'énergie (+0,8%) profitent de la forte hausse des prix de l'énergie et de la hausse des valeurs renouvelables notamment suite aux propos de la commission européenne (U. von der Leyen) qui a déclaré que l'union européenne devait diversifier ses sources d'énergie en investissant massivement dans les énergies renouvelables. Forte sous-performance des secteurs financiers : Assurances (-7,8%) et Banques (-9,3%) pénalisés par les craintes macro-économiques et la baisse des taux US/Allemands, qui ont plus que contrebalancé les résultats de bonne qualité, et du secteur distribution (-10,3%) en dépit de résultats souvent meilleurs qu'anticipé. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution pour les Industrielles et le secteur des matériaux, mais négative pour le secteur de la technologie de l'information et le secteur de la consommation discrétionnaire. Nous observons un effet neutre de notre multi-facteur blend, avec une contribution autour de 0,03%, et un effet modéré du multi-facteur défensif affichant une contribution de -0,04%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection a contribué de -0,76%, le facteur décote contribue de 0,07%, et le facteur momentum de bénéfiques 0,13%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Bnp Paribas (sous-pondéré, -18,2%) : 0,47%, Edenred (sous-pondéré, 6,1%) : -0,06%, ENGIE (sous-pondéré, 4%) : -0,13%, Airbus Group (sous-pondéré, -0,5%) : -0,23%, Nous étions surpondérés sur le multi-facteur blend et souspondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Bnp Paribas (sous-pondéré, -18,2%), Ipsen (surpondéré, 16,5%), Eramet (surpondéré, 24,8%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Société Générale (surpondéré, -23,1%), Airbus Group (sous-pondéré, -0,5%), ENGIE (sous-pondéré, 4%), Compagnie Générale des Etablissements Michelin (surpondéré, -17,3%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Credit Agricole, Total Energies, AXA et vendu Eiffage, SPIE. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du multi-facteur blend et à une augmentation du facteur momentum de prix.

## Mars 2022

Le Stoxx 600 clôture le mois de mars avec une performance positive de +0,6% après une forte baisse de -3,4% en février. La guerre entre l'Ukraine et la Russie continue d'occuper les devants de la scène. La Russie est fortement pénalisée par les sanctions internationales infligées par les pays occidentaux, notamment la mise en place d'un embargo sur les exportations russes et le retrait d'une grande partie des multinationales jusque-là présentes en Russie. Le conflit a entraîné une hausse historique des prix des matières premières (le baril de Brent a dépassé les 132\$, un plus haut depuis 2008). Le regain des tensions au Moyen-Orient avec les attaques des Houthis en Arabie Saoudite sur les sites de production de pétrole y ont également contribué. La Commission européenne a proposé son plan « REPowerEU » afin d'abaisser la dépendance de l'Europe à l'énergie russe bien avant 2030. L'inflation continue d'être aussi au centre des préoccupations, avec en zone euro, un record à +5,9% sur un an en février, aux Etats-Unis +7,9% sur un an (plus forte hausse depuis janvier 1982), et +7,6% en Allemagne (un plus haut depuis 1981). Aux USA comme au Royaume-Uni, les estimations de la croissance du PIB sont révisées nettement à la baisse (resp +2,8% vs +4% et +3,8% vs +6%). Du côté des Banques centrales, le ton est de plus en plus hawkish en raison de la forte hausse de l'inflation dans tous les pays. La Fed a relevé ses taux directeurs de +25bps et envisage encore 5 hausses d'ici décembre 2022 et la BoE a relevé ses taux de +25bps à 0,75%. La BCE annonce que la hausse des taux est proche et se manifesterà quelque temps après la fin du QE cet été. Le secteur qui a le mieux performé est le secteur des Matériaux de base (+6,3%) aidé par la hausse des prix des matières premières qui profitent de la situation géopolitique. Le secteur a également profité des annonces de l'Australie d'instaurer un embargo sur ses exportations d'aluminium en Russie et le London Metal Exchange qui est en discussion avec le gouvernement pour interdire le trading des métaux russes. Le secteur des Services Financiers (+5,4%) profite

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

de la hausse des taux directeurs des banques centrales américaine et anglaise et des annonces des gouvernements chinois et japonais qui affirment leur soutien aux entreprises et à l'économie. Le secteur Retail (-15,4%) a sous-performé pendant le mois de mars à cause des chiffres record de l'inflation ainsi que la baisse de la confiance des consommateurs. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs Industriels et des services aux collectivités, mais une contribution négative des secteurs consommation discrétionnaire et technologie de l'information. Nous observons un effet négatif de notre facteur blend, avec une contribution autour de -0,06%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,43%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de 0,06% et le facteur qualité contribue de -0,04%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : ENGIE (sous-pondéré, -3,6%) : 0,20%, Airbus Group (sous-pondéré, 5,9%) : 0,08%, Sartorius Stedim Biotech (sous-pondéré, 8,5%) : -0,03%, Edenred (sous-pondéré, 11,7%) : -0,05%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Défensif et sous-pondérés sur le facteur Volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme ENGIE (sous-pondéré, -3,6%), Airbus Group (sous-pondéré, 5,9%), Cap Gemini (surpondéré, 11%), Eramet (OW, 32,9%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Air Liquide (sous-pondéré, 7,4%), Kering (surpondéré, -5,9%), Société Générale (surpondéré, 5,2%), Stellantis (surpondéré, -2,9%). Notre fusible crédit actions s'est activé en début de mois, et nous avons rebalancé le portefeuille avec le multi-facteur Défensif dans notre sélection de valeurs. Parmi les opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Hermès International, Air Liquide et La Française des Jeux et vendu Société Générale, Veolia Environnement et Total Energies. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une exposition prédominante au multi-facteur Défensif, avec en sous-jacent une diminution du poids du facteur croissance et à une augmentation du facteur décote.

## Avril 2022

Le STOXX 600 clôture le mois d'avril avec une performance négative de -1,2% dans un contexte macro-économique instable marqué par la guerre entre la Russie et l'Ukraine et le manque de visibilité sur l'évolution des politiques monétaires des banques centrales provoqué par les pics d'inflation. Les troupes russes se sont retirées de Kiev suite aux pourparlers positifs mais le Kremlin se concentre actuellement sur l'occupation de l'est de l'Ukraine. Les sanctions continuent à peser de plus en plus sur la Russie à cause de ses actes militaires qualifiés de "crimes de guerre" par les Américains et les Européens avec notamment l'interruption des paiements de la dette en dollars provenant des comptes du gouvernement russe dans les banques américaines mais aussi avec les annonces d'embargo sur les importations de charbon russe. Après la forte baisse du dernier jour du mois, le Nasdaq a enregistré sa pire performance mensuelle depuis octobre 2008, au cœur de la crise financière (-13,3%), et le S&P500 a connu son plus mauvais mois depuis mars 2020 et le début de la pandémie (-8,8%). Sur le front économique, le FMI a réduit sa prévision de croissance de la zone euro à +2,8% pour 2022 (vs +4% auparavant) et à +2,3% pour 2023. Le taux d'inflation annuel en zone euro s'établit à +7,5% en mars 2022 (vs +5,9% en février). Au UK, l'inflation pour le mois de mars atteint +7% (son plus haut depuis 30 ans) supérieure au consensus à +6,7% et après un mois de février à +6,2%. Aux US, le FMI a réduit sa prévision de croissance pour les Etats-Unis à +3,7% (vs +4% auparavant) et à +2,3% en 2023. La croissance T1 (en rythme annualisé) est ressortie à -1,4% vs -1,0% attendu par le consensus. Du côté des banques centrales, plusieurs pays tels que la Pologne, le Canada, la Corée du Sud et la Nouvelle Zélande ont relevé leurs taux directeurs afin de contrer l'inflation qui atteint un niveau historique. Cependant, le discours de la FED est plus rigide. J. Powell envisage une hausse des taux de +50bps lors de la réunion du 3 et 4 mai prochain et prévoit de réduire son bilan (aujourd'hui à 8700Mds\$) de -95Mds\$ au maximum par mois. La BCE a maintenu ses taux inchangés (Dépôt à -0,5% et refinancement à 0%). Mais, les membres du conseil des gouverneurs de la BCE adoptent désormais un discours plus hawkish. Les marchés semblent désormais anticiper une hausse de +50bps d'ici septembre. Concernant les secteurs, nous observons une rotation sectorielle en faveur des secteurs défensifs au détriment des secteurs cycliques. La Santé (+6,9%) surperforme le STOXX600 dans un contexte de hausse de volatilité et d'aversion au risque liée à la hausse des taux obligataires. Les Utilities (+2,1%) profitent de l'annonce d'embargo du Japon et de l'UE sur le charbon russe qui ont provoqué une hausse du prix du charbon de +26,1% sur le mois. Le secteur des Energies (+2,3%) continuent de profiter de la hausse des prix du pétrole avec un Brent à 109,34\$ (+1,4%) sur le mois et un WTI à 104,69\$ (+4,4%). Au cours du mois, l'OPEP a affirmé qu'elle ne pourra pas compenser l'offre de matières premières russes malgré les efforts pour augmenter la production dans plusieurs pays. Le secteur technologie (-6,9%) enregistre la pire performance sur le mois. Il souffre des tensions sur les taux, avec un 10 ans US à 2,9%. L'effet sectoriel est neutre, avec toutefois une bonne contribution du secteur de la santé et

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

de l'industrie mais une contribution négative des secteurs consommation discrétionnaire et service de communication. Nous observons un effet neutre de notre facteur blend et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,14%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,38%, le facteur décote contribue de 0,15%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de 0,01% et le facteur qualité contribue de -0,09%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Sartorius Stedim Biotech (sous-pondéré, -17,7%) : 0,07%, Airbus Group (sous-pondéré, -3,6%) : 0,07%, ENGIE (sous-pondéré, 1,9%) : -0,04%, Edenred (sous-pondéré, 6,9%) : -0,05%, Ipsen (surpondéré, -14,5%) : -0,05%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur blend et sous-pondéré sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Bnp Paribas (sous-pondéré, -3,8%), Sartorius Stedim Biotech (sous-pondéré, -17,7%), Airbus (sous-pondéré, -3,6%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Danone (sous-pondéré, 14,7%), Kering (surpondéré, -10,8%), Air Liquide (sous-pondéré, 3,7%), STMicroelectronics (surpondéré, -7,6%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Bnp Paribas, Veolia Environnement et Derichebourg et vendu Dassault Systemes, Danone SA et Biomerieux. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur défensif et à une augmentation du facteur blend.

## Mai 2022

Le STOXX 600 clôture le mois de mai avec une performance négative (-1,6%) dans un contexte toujours instable sur le plan macro-économique et géopolitique, notamment provoqué par l'officialisation de la demande d'adhésion à l'Otan de la Suède et la Finlande mais aussi par le blocage des exportations de ressources alimentaires ukrainiennes par la Russie. La Russie maintient toujours sa volonté d'envahir le territoire de l'Ukraine et semble être en bonne position pour atteindre ses objectifs malgré les aides militaires et économiques octroyées à l'Ukraine par l'occident. Le président ukrainien a annoncé qu'il était toujours ouvert pour entamer des pourparlers avec le président russe dans le but d'arrêter la guerre. Sur le front économique, la directrice générale du FMI a déclaré que « l'horizon s'est obscurci » sur l'économie mais exclut toutefois un risque de récession mondiale. Au niveau européen, les indices de la zone euro montrent une forte baisse de l'activité économique avec l'indice de confiance des consommateurs et l'indice de l'activité globale qui ont fortement baissé pendant le mois d'avril. Le PIB de la zone euro augmente toutefois de +0,3% QoQ au T1 et l'inflation est stable à +7,4% en avril. La Commission Européenne a abaissé ses prévisions de croissance pour l'UE et s'attend désormais à un PIB de +2,7% en 2022 et de +2,3% en 2023 vs +4% en 2022 et +2,8% en 2023 précédemment. Aux Etats-Unis, la situation est similaire avec la baisse de la confiance des consommateurs et la baisse de l'activité globale. Le président américain assure néanmoins qu'une récession peut être évitée aux Etats-Unis et annonce de nouvelles mesures économiques avec notamment un nouveau partenariat en Asie Pacifique avec davantage d'intégration dans les domaines des chaînes d'approvisionnement, de l'économie numérique et des énergies vertes. Du côté des Banques centrales, la FED et la BOE ont augmenté leurs taux directeurs de +50bps et +25bps respectivement afin de combattre les niveaux record de l'inflation. La BCE a maintenu ses taux inchangés mais a adopté un discours plus hawkish et annonce la fin du QE et une première hausse des taux (depuis 2011) à partir de juillet. En Chine, la Banque centrale a baissé un de ses taux « le Loan Prime Rate 5 ans » de -15bps afin de soutenir son économie fortement affectée par les restrictions sanitaires à cause du Covid. Le gouvernement chinois a toutefois annoncé un allègement des restrictions à la fin du mois et la reprise progressive des activités à Shangaï et Pékin. Concernant les secteurs, l'Energie (+8,7%) a surperformé pendant le mois de mai soutenu par la hausse des prix du pétrole et du gaz suite aux annonces d'embargo contre les exportations énergétiques russes. Le secteur des Banques (+4,7%) est en hausse également grâce aux discours plus hawkish de la banque centrale européenne qui pourrait monter ses taux à 2 reprises d'ici le T3 pour ne plus afficher de taux négatifs. Le secteur de l'Immobilier (-6%) a sous-performé sur le mois à cause des pressions inflationnistes ainsi que le risque de récession qui pèse sur le continent européen. Le secteur Media (-6,5%) sous-performe également, pénalisé par le warning du géant américain Snap (qui perd -51% sur le seul mois de mai, et même -80% depuis la fin du T3 2021) qui abaisse sa guidance FY dans ce contexte économique incertain. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution du secteur de la consommation discrétionnaire et de la finance, mais une contribution négative des secteurs de l'industrie et matériaux. Nous observons un effet positif de notre facteur blend, avec une contribution autour de 0,04%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,27%. En terme de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,18%, le facteur décote contribue de -0,17%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

-0,02% et le facteur qualité contribue de 0,05%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été neutre. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Airbus (Sous-pondéré, 2,1%) : -0,07%, ENGIE (Sous-pondéré, 10,1%) : -0,11%, Bnp Paribas (Sous-pondéré, 10,8%) : -0,12%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur blend et souspondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Société Générale (Surpondéré, 13,9%), Dassault Systemes (Sous-pondéré, -6%), Stellantis N.V. (Surpondéré, 7,4%), Total Energies (Surpondéré, 13,9%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Bnp Paribas (Sous-pondéré, 10,8%), ENGIE SA (Sous-pondéré, 10,1%), Publicis Groupe (Surpondéré, -11,6%), Cap Gemini Sa (Surpondéré, -7%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Sanofi-Aventis, Safran et Lvmh, et vendu Ipsen, Credit Agricole et Essilor International. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur volatilité et à une augmentation du facteur défensif.

## Juin 2022

Forte chute du STOXX 600 en juin dans un contexte toujours instable à la fois sur le plan macro-économique que le plan géopolitique. Sur le front géopolitique, l'Ukraine a annoncé que la Russie a pris le contrôle de 20% de son territoire. Les pays occidentaux ont validé un 6ème paquet de sanctions contre la Russie avec l'officialisation de l'embargo à 90% des exportations pétrolière russes et l'exclusion de la plus grande banque en Russie « Sberbank » du système Swift. Le gouvernement américain estime que V. Poutine veut désormais envahir la quasi-totalité de l'Ukraine. Les tensions s'accroissent entre les européens et la Russie tandis que Gazprom commence à réduire ses exportations sous prétexte de pannes techniques dans le gazoduc Nord Stream (-50% pour l'Italie, -60% pour l'Allemagne). Sur le front économique, la situation se dégrade de plus en plus avec la crise énergétique qui pèse sur l'Europe mais aussi avec les contraintes d'approvisionnement. Le taux d'inflation en zone euro a atteint +8,1% et +8,6% aux US pour le mois de mai sur un an. Les PMI également se sont dégradés (51,9 en zone euro en juin vs 54,8 en mai) reflétant la baisse de l'activité économique et de la demande en Europe, continent le plus touché par la guerre et les sanctions contre la Russie. Les taux 10 ans ont augmenté au cours du mois de juin, atteignant un pic (sur le mois) : Allemagne : 1,77% (le 21/06), France : 2,29% (21/06), Italie : 4,02% (14/06) dans le sillage des chiffres d'inflation et discours des banques centrales avant de baisser sur les craintes de récession économique. Du côté des Banques centrales, la BCE a confirmé lors de son comité la fin de son programme de QE à partir du 1er juillet et une hausse du taux de dépôts de +25bps dès juillet (pouvant aller jusqu'à +50bps en fonction des derniers chiffres d'inflation) avant une seconde hausse de taux au mois de septembre. Aux Etats-Unis, la FED a augmenté son taux directeur de +75bps à 1,75%, la première hausse d'une telle ampleur depuis 1994. La BOE quant à elle a relevé - une nouvelle fois - son taux de +25bps le portant à 1,25%. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution du secteur de l'industrie et des matériaux, mais une contribution négative des secteurs de la consommation discrétionnaire et des services de communication. Nous observons un effet négatif de notre facteur blend, avec une contribution autour de -0,24%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,25%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,18%, le facteur décote contribue de -0,23%, le facteur momentum des bénéficiaires contribue de -0,03% et le facteur qualité contribue de -0,19%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Thales (Surpondéré, 1,4%) : 0,07% et Atos Origin (Sous-pondéré, -45,2%) : 0,05%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Airbus Group NV (Sous-pondéré, -14,8%), Sanofi-Aventis (Surpondéré, 1,4%), Thales (Surpondéré, 1,4%), Orange (Surpondéré, 0,3%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: STMicroelectronics (Surpondéré, -16,8%), Unibail-Rodamco-Westfield SE (Surpondéré, -21,1%), Stellantis (Surpondéré, -13,9%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Société Générale et Sanofi-Aventis et vendu Bnp Paribas. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur volatilité et à une augmentation du facteur blend.

## Juillet 2022

Les marchés européens clôturent le mois de juillet en forte hausse. Les marchés profitent de la saison de résultats T2 qui se révèle supérieure aux attentes du consensus, mais également du discours de J. Powell qui, après l'annonce d'une 4ième hausse des taux cette année de +75bps pour s'établir dans la fourchette 2,25-2,50%, déclare i) ne pas percevoir de récession à ce stade et ii) être prêt à ralentir le rythme de hausse

des taux si le marché le nécessitait tout en étant déterminé à lutter contre l'inflation. De son côté, la BCE a présenté un nouvel outil anti-fragmentation et a relevé l'ensemble de ses taux de +50bps. Sur le front géopolitique, la guerre persiste toujours en Ukraine avec l'annonce de la Russie qui va désormais viser davantage de territoires ukrainiens. Au Royaume-Uni, le premier ministre Boris Johnson a annoncé courant juillet sa démission suite à une grande vague de démissions des ministres qui ont déclaré ne pas être d'accord avec les plans de Johnson. De la même manière, en Italie, Mario Draghi a présenté sa démission auprès du Président S. Mattarella. La crise s'est accentuée par la suite avec la dissolution du parlement par le Président qui opte désormais pour des élections anticipées fin septembre. Sur le plan économique, les 27 états de l'UE se sont mis d'accord afin de baisser de -15% leur consommation de gaz après la baisse de l'approvisionnement de Gazprom. Le taux d'inflation a atteint +9,1% yoy en juin aux Etats-Unis et +8,6% yoy en Zone Euro en juin, puis +8,9% yoy en juillet 2022, d'après les chiffres préliminaires publiés le samedi 30 un record historique. Côté devise, pour la première fois en 20 ans, l'EUR/USD a atteint la parité le 14 juillet alors que l'écart de taux entre les différentes banques centrales continuent de s'accroître. Concernant les secteurs, à l'exception du secteur des télécommunications (pénalisé par son statut de secteur défensif), l'ensemble des secteurs affiche une performance positive. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution du secteur de la consommation discrétionnaire et des technologies de l'information, mais une contribution négative des secteurs de l'industrie et des services aux collectivités. Nous observons un effet neutre de notre facteur blend, avec une contribution autour de 0,03%, et un effet modéré du facteur défensif affichant une contribution de -0,06%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,31%, le facteur décote contribue de -0,11%, le facteur momentum des bénéficiaires contribue de -0,28% et le facteur qualité contribue de 0,16%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Dassault Systemes (sous-pondéré, 17,9%) : -0,09%, Sartorius Stedim Biotech (sous-pondéré, 28,4%) : -0,09%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur décote et sous-pondérés sur le facteur momentum des bénéficiaires. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Bnp Paribas (sous-pondéré, 1,5%), STMicroelectronics (surpondéré, 26,9%), Stellantis (surpondéré, 18,9). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Orange (surpondéré, -11,4%), Sanofi-Aventis (surpondéré, -0,3%), Hermes (sous-pondéré, 25,2%), Airbus Group (sous-pondéré, 10,1%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Sanofi-Aventis, Kering et Faurecia et vendu Lvmh, Cap Gemini et L'oreal. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur croissance et à une augmentation du facteur décote.

## Août 2022

Performance négative des marchés au cours du mois d'août après le fort rebond du mois de juillet. Les marchés ont été pénalisés par les craintes de plus en plus concrètes d'un ralentissement de l'activité économique exacerbées par la forte hausse des prix de l'électricité pour atteindre des records historiques. Cet élément a fortement contribué à l'accélération de l'inflation dans la plupart des pays qui a également atteint de nouveaux records. Le discours de Jerome Powell, à Jackson Hole, fin août a justement confirmé que la priorité était de combattre l'inflation en poursuivant la hausse des taux et éloigne ainsi l'idée de pivot de la Fed à moyen terme. Le durcissement monétaire devrait se poursuivre tant que l'objectif d'un niveau d'inflation à +2% n'est pas atteint même si les acteurs économiques doivent en subir les conséquences. Au niveau de l'Union Européenne, la BCE doit faire face à la détérioration des indicateurs économiques dont la hausse des prix à la production de +37,2% en juillet en rythme annuel et de +5,3% sur un mois en Allemagne. Ainsi, de plus en plus de responsables de la BCE plaident en faveur d'un durcissement monétaire plus prononcé, après les +50bps déjà opérés au mois de juin. Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine dure depuis plus de 6 mois désormais et un accord de paix ne semble pas être d'actualité pour ces deux pays. V. Zelensky a affirmé que l'Ukraine se battra jusqu'au bout et qu'aucun compromis sera fait à la Russie. Le conflit persiste entre la Chine et Taiwan. La Présidente de la Chambre des représentants des Etats-Unis, N. Pelosi, s'est rendue à Taiwan et l'armée américaine est entrée en transit dans le détroit de Taiwan. Sur le plan économique, les prix de l'énergie continuent de peser sur l'Europe notamment avec des prix extrêmement élevés du gaz naturel après l'annonce des 3 jours de fermeture du gazoduc Nord Stream pour une nouvelle maintenance. La faiblesse de l'Euro face au dollar, qui est passé sous la parité pour la première fois en 20 ans, pénalise également la zone euro. Du côté des secteurs en Europe, le secteur de l'énergie surperforme en profitant d'une hausse du gaz naturel à 229€/MWh en fin de mois. Le secteur de la distribution quant à lui sous-performe à cause d'une inflation qui ne cesse de croître et impacte la confiance des consommateurs et les marges des entreprises du secteur. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

contribution du secteur de l'industrie et des services de communication, mais une contribution négative des secteurs de la consommation discrétionnaire et de la finance. Nous observons un effet positif de notre facteur blend, avec une contribution autour de 0,06%, et un effet modéré du facteur défensif affichant une contribution de -0,04%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,41%, le facteur décote contribue de 0,02%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de 0,02% et le facteur qualité contribue de -0,03%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Dassault Systemes (sous-pondéré, -8,2%) : 0,03% et Thales SA (surpondéré, -4%) : 0,03%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur décote et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Société Générale (surpondéré, 2,1%), AXA (surpondéré, 5,3%), Total Energies SE (surpondéré, 3,6%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Sanofi-Aventis (surpondéré, -13%), Bnp Paribas (sous-pondéré, 1,4%), Kering (surpondéré, -9%), Legrand (surpondéré, -10,1%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Bnp Paribas, Vinci et Hermes International et vendu Orange, Sanofi-Aventis et Arcelormittal. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur décote et à une augmentation du facteur défensif.

## Septembre 2022

Performance négative des marchés au cours du mois de septembre pour le second mois consécutif. Les marchés sont pénalisés par la détérioration de l'environnement macro-économique et géopolitique. Les craintes d'un ralentissement de l'activité économique se sont intensifiées après la hausse des taux de plusieurs Banques Centrales et la révision en baisse des prévisions de croissance mondiale par l'OCDE. Les devises européennes ont été fortement sous pression face au dollar : le GBP a perdu -3,9% sur le mois, ce qui porte la baisse depuis la fin mai à -11,4%, et l'EUR a perdu -2,5% pour franchir à la baisse le seuil de la parité (ce qui porte la baisse depuis la fin mai à -8,7%). Côté Banque Centrale, La BCE a relevé ses taux d'une ampleur inédite de +75bps pour atteindre 1,25%. La Fed a poursuivi l'accélération de sa politique monétaire restrictive en augmentant ses taux de +75 bps pour les porter entre 3,0% et 3,25%. La BoE a également relevé ses taux de +50bps à 2,25% et devrait également augmenter ses taux lors de la prochaine réunion. La BoE rachètera des obligations long terme jusqu'à 5Mds£ par jour jusqu'au 14 octobre pour rétablir la stabilité monétaire. Sur le front géopolitique, V. Poutine a officialisé l'annexion de 4 régions ukrainiennes alors que l'Ukraine mène des contre-offensives pour récupérer les territoires pris par les Russes. En Italie, le parti Fratelli d'Italia est arrivé en tête des scrutins permettant à Giorgia Meloni de remplacer M. Draghi. Du côté des secteurs en Europe, les secteurs liés aux matières premières surperforment : métaux et mines (-4,2%) et énergie (-7,1%), grâce à une remontée des prix du pétrole brut durant le mois en anticipation de la potentielle baisse de production de l'OPEP+. Le secteur des services aux collectivités à quant à lui été pénalisé par les mesures prises par les gouvernements pour plafonner les prix de l'électricité. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est neutre, avec une bonne contribution du secteur de la Santé et du secteur financier, mais une contribution négative du secteur des services aux collectivités locales et du secteur des Matériaux. Nous observons un effet positif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0,09%, et un effet positif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de 0,36%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,07%, le facteur Décote contribue de -0,04%, et le facteur Momentum de bénéfiques contribue de 0,08%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a: Airbus Group (sous-pondéré, -6,4%) : 0,08%, Sartorius Stedim Biotech (sous-pondéré, -12,3%) : 0,04%, ENGIE (sous-pondéré, 0,2%) : -0,08%. Nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur Volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Ubisoft Entertainment (sous-pondéré, -35,5%), Airbus Group (sous-pondéré, -6,4%), Getlink (sous-pondéré, -14%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: ENGIE (sous-pondéré, 0,2%), Unibail-Rodamco-Westfield (surpondéré, -12,9%), Faurecia (surpondéré, -19,5%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Lvmh Moët Hennessy et vendu Derichebourg et Total Energies. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Décote et à une augmentation du facteur Momentum de prix.

## Octobre 2022

Les marchés européens clôturent le mois en hausse, porté par un rebond qui s'est opéré à partir du milieu du mois. Il s'agit de la plus forte hausse mensuelle du Stoxx 600 depuis le mois de juillet cette année. Les marchés

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

ont profité des signes d'un ralentissement économique pouvant amener les banques centrales à ralentir le rythme des hausses des taux, notamment de la FED. Côté banques centrales, la BCE a de nouveau relevé ses 3 taux directeurs de +75bps à 2,0% pour le taux de refinancement et 1,5% pour le taux de dépôt tout en précisant que le rythme des hausses des taux futurs dépendrait des chiffres macro-économiques. La BoE a mis un terme à son intervention sur le marché obligataire à la date prévue (14 octobre). La BoJ a, quant à elle, maintenu son taux de dépôt des banques à -0,1% afin de stimuler l'économie. Sur le front géopolitique, au Royaume-Uni, Liz Truss a démissionné suite à l'échec de sa politique fiscale (45 jours seulement après le début de sa prise de fonction). Au Brésil, Luiz Inacio Lula da Silva (Parti des travailleurs) a remporté les élections avec 50,9% des voix contre 49,1% pour Jair Bolsonaro (Parti libéral). En Chine, Xi Jinping a été reconduit à la tête du pays lors de Congrès du Parti Communiste. Les contaminations au Covid sont reparties à la hausse entraînant des mesures plus restrictives pour lutter contre la pandémie. Au niveau des matières premières, les membres de l'OPEP+ ont trouvé un accord pour réduire la production pétrole de 2m bpj. La Russie a annoncé suspendre sa participation à l'accord assurant la poursuite des exportations de céréales ukrainiennes après une attaque de drones sur ses navires. Sur le plan économique, le FMI a abaissé sa prévision de croissance mondiale pour 2023 à +2,7% (vs +2,9% en juillet). En zone euro, l'activité économique a ralenti par rapport au trimestre précédent. L'inflation est repartie à la hausse en octobre avec une inflation en zone euro de +10,7%. Aux Etats-Unis, le PIB a augmenté de +2,6% en rythme annualisé au 3ième trimestre et l'inflation a ralenti à +8,2% en septembre. En Asie, le FMI a abaissé ses prévisions de croissance à +4% cette année (vs +4,9% auparavant) et à +4,3% pour 2023 (vs +5,1% précédemment). En Chine, le PIB a augmenté de +3,9% au 3ième trimestre mais l'inflation a augmenté à +2,8% en septembre. Au Japon, l'inflation a augmenté de +3,0%. Sur le plan sectoriel, bonne performance du secteur des voyages et loisirs qui est porté par de bons résultats du 3ième trimestre et des perspectives rassurantes pour 2022. Le secteur de l'énergie a profité d'une remontée du cours du pétrole (Brent +7,8%, WTI +8,2%) suite à l'annonce d'une baisse de la production de pétrole brut de -2m bpj par l'OPEP+. Par contre le secteur des biens de consommation a sous performé dans un contexte de hausse des taux. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de la consommation discrétionnaire et de la finance, mais une contribution négative des secteurs de l'industrie et des services aux collectivités. Nous observons un effet positif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,03%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,06%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,15%, le facteur décote contribue de -0,03%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de 0,02% et le facteur qualité contribue de -0,03%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Remy Cointreau (sous-pondéré, -9%) : 0,05%, Electricite de France (sous-pondéré, 0,1%) : 0,04%, Dassault Aviation (sous-pondéré, 26%) : -0,04%, Airbus Group (sous-pondéré, 22,8%) : -0,51%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Dassault Systemes (sous-pondéré, -4,6%), Société Générale (surpondéré, 11,9%), Safran (surpondéré, 19,7%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Airbus Group NV (sous-pondéré, 22,8%), L'Oreal (surpondéré, -2,6%), STMicroelectronics (surpondéré, -3,4%), Kering (surpondéré, 2%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Eiffage, Pernod-Ricard et Danone et vendu Société Générale, AXA et Arcelormittal. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur volatilité et à une augmentation du facteur défensif.

## Novembre 2022

Les marchés européens clôturent le mois de novembre en hausse. La dégradation des chiffres macro-économiques américains et le ralentissement de l'inflation ont ravivé l'espoir d'un ralentissement des hausses des taux de la FED. Les perspectives d'un allègement des mesures sanitaires chinoises dans l'optique d'une sortie de la politique 0-Covid ont également favorisé l'optimisme des marchés. Côté banques centrales, les membres de la BCE ont réaffirmé que l'objectif principal reste la lutte contre l'inflation. La BCE, elle devrait continuer à augmenter ses taux afin de ramener l'inflation vers l'objectif malgré le risque de récession en zone euro. La BoE a relevé ses taux de +75bps à 3,0%, mais a signalé un ralentissement des hausses des taux à venir. La FED a aussi relevé ses taux de +75 bps pour les porter entre 3,75% et 4,0%. En Chine, la PBOC a réduit de -25 pb le taux des réserves obligatoires des banques. Cette mesure sera effective à partir du 5 décembre. Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine est loin de s'apaiser. Au Royaume-Uni, J. Hunt a présenté le budget du gouvernement britannique, qui prévoit une augmentation des taxes sur les bénéfiques exceptionnels de 25 à 35% pour les sociétés énergétiques et de 45% pour les

producteurs d'électricité. En Chine, le nombre de cas de covid a atteint un nouveau record depuis le début de pandémie et les contestations contre les mesures anti-Covid se multiplient à travers le pays. Cependant, les espoirs d'un assouplissement de la politique sanitaire chinoise s'accroissent après que le gouvernement a assoupli ses conditions d'entrée aux voyageurs et affirmé son souhait d'accélérer la vaccination des personnes âgées. Au niveau des secteurs, le secteur de la technologie (+13,8%) a profité de la bonne performance des semi-conducteurs. Ces sociétés ont publié des résultats solides. Le secteur de la distribution (+13,3%) a aussi surperformé suite aux perspectives d'un allègement de la politique zéro-Covid de la Chine et du ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis qui peut laisser entrevoir un potentiel ralentissement des hausses des taux de la FED. Le secteur des télécommunications (+0,4%) a quand à lui été pénalisé par la mauvaise publication de Vodafone. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs de la santé et de la consommation discrétionnaire, mais une contribution négative des secteurs des services aux collectivités et de la technologie de l'information. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution du Luxembourg et de l'Italie mais une contribution négative des Pays-Bas et de la France. Nous observons un effet négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,05%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,06%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,29%, le facteur décote contribue de -0,22%, le facteur momentum des bénéficiaires contribue de 0,03% et le facteur qualité contribue de 0,07%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négligeable. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Airbus Group (sous-pondéré, -3%) : 0,32%, Sanofi-Aventis (sous-pondéré, -0,4%) : 0,27%, Edenred (sous-pondéré, 0,9%) : 0,05%, ENGIE SA (sous-pondéré, 8,4%) : -0,04%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur défensif et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Airbus Group NV (sous-pondéré, -3%), Sanofi-Aventis (sous-pondéré, -0,4%), Kering (surpondéré, 19,1%), STMicroelectronics (surpondéré, 13,3%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Teleperformance (surpondéré, -19,1%), Thales SA (surpondéré, -4,5%), Hermes International (sous-pondéré, 14,3%), Eutelsat Communications (surpondéré, -15,4%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Orange, Bnp Paribas et Danone et vendu Sanofi-Aventis, Teleperformance et Safran. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur momentum des bénéficiaires et à une augmentation du facteur volatilité.

## Décembre 2022

Les marchés européens clôturent le mois de décembre en baisse. La BCE et la FED ont poursuivi leurs hausses de taux et devraient continuer à les augmenter en 2023. Les craintes de récession se sont accentuées suite aux baisses des prévisions de croissance pour 2023 de la BCE et de la FED. Côté banques centrales, la BCE a relevé ses taux de +50 bps pour porter son taux de refinancement à 2,50% et commencera à réduire son bilan à partir de début mars. La BOE a relevé ses taux de +50bps à un niveau record depuis 14 ans à 3,50%. La FED a également relevé ses taux de +50bps pour les porter dans une fourchette comprise entre 4,25-4,50% (record depuis 2007). En Asie, La BoJ a maintenu son principal taux directeur à -0,1% et son objectif de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans à 0%. Sur le front géopolitique, les ministres européens de l'Énergie sont parvenus à trouver un accord sur le plafonnement du prix du gaz. La Russie empêchera la vente de son pétrole aux pays utilisant le plafond de 60 \$/baril établi récemment par l'UE, le G7 et l'Australie. Les membres de l'OPEP ont maintenu leurs quotas de production, soit une réduction de 2 millions de baril par jour jusqu'à fin 2023. La Chine a poursuivi l'allègement des mesures Covid qu'elle avait débuté en novembre mais plusieurs pays ont commencé à exiger un test Covid-19 négatif pour les voyageurs en provenance de Chine en raison de l'envolée des contaminations. Au niveau des secteurs, les secteurs des banques et des assurances ont surperformé en raison de l'environnement de hausses des taux des principales banques centrales. Le secteur de la technologie a sous-performé en raison du maintien du ton ferme de la BCE et de la FED concernant la lutte contre l'inflation et de la baisse des sociétés semi-conducteurs (pénalisées par Micron qui a abaissé ses guidances pour 2023). Au niveau du fond, l'effet sectoriel est neutre, avec une bonne contribution des secteurs de la santé et de l'industrie, mais une contribution négative des secteurs de la technologie de l'information et de la consommation discrétionnaire. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution de la France et du Luxembourg mais une contribution négative des Pays-Bas et de l'Italie. Nous observons un effet neutre de notre facteur Blend, et un effet modéré du facteur défensif affichant une contribution de 0,03%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,54%, le facteur décote contribue de -0,03%, le facteur momentum des bénéficiaires contribue de -0,29% et le facteur qualité contribue de 0,01%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : ENGIE (sous-pondéré, -7,6%) : 0,06%, Airbus



# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

(sous-pondéré, 0,8%) : -0,19%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur taux de dividende et sous-pondérés sur le facteur momentum des bénéfiques. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Scor (surpondéré, 14,2%), ENGIE (sous-pondéré, -7,6%), Worldline (sous-pondéré, -19,7%), Société Générale (surpondéré, 0,5%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Sanofi-Aventis (sous-pondéré, 2,7%), Kering (surpondéré, -16,2%), Airbus (sous-pondéré, 0,8%), Stellantis (surpondéré, -11%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté L'oreal et Schneider Electric et vendu Arcelormittal, Lvmh et TotalEnergies. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur qualité et à une augmentation du facteur croissance.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR ACTIONS FRANCE ESG et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Actions France ESG - I en devise EUR : -11,09% / -8,24% avec une Tracking Error de 1,59%.
- Part CPR Actions France ESG - P en devise EUR : -11,66% / -8,24% avec une Tracking Error de 1,59%.
- Part CPR Actions France ESG - P-C en devise EUR : -11,66% / -8,24% avec une Tracking Error de 1,60%.
- Part CPR Actions France ESG - Z-D en devise EUR : -11,00% / -8,24% avec une Tracking Error de 1,59%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SANOFI	17 322 194,83	16 267 670,46
BNP PARIBAS	12 251 820,93	5 004 934,40
SOCIETE GENERALE SA	4 319 094,14	5 304 482,00
HERMES INTERNATIONAL	5 806 434,00	2 879 320,50
ORANGE	3 682 634,70	3 559 465,47
VEOLIA ENVIRONNEMENT	3 464 073,14	3 080 191,78
TOTALENERGIES SE	1 921 028,56	4 392 932,79
DANONE	3 314 776,27	2 859 858,60
CREDIT AGRICOLE	2 999 318,06	3 125 889,22
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	975 404,40	5 082 840,15

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

## Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/12/2022
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 26 187 033,59**

- o Prêts de titres : 26 187 033,59

- o Emprunt de titres :

- o Prises en pensions :

- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :

- o Future :

- o Options :

- o Swap :

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés
BNP PARIBAS SECURITIES BOFA SECURITIES EUROPE S.A. J.P.MORGAN AG FRANCFORT NATIXIS SOCIETE GENERALE SA	

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	5 635 930,92
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	22 818 646,12
<b>Total</b>	<b>28 454 577,04</b>
<b>Instrument financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	60 482,28
. Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	<b>60 482,28</b>
. Frais opérationnels directs (**)	43 340,07
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
<b>Total des frais</b>	<b>43 340,07</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

(\*\*) dont 21 129,21 euros rétrocédés à Amundi Intermédiation et/ou le Gestionnaire financier.

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant	26 187 033,59				
% de l'Actif Net*	12,91%				

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	26 187 033,59				
% de l'Actif Net	12,90%				

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

VONOVIA SE ALLEMAGNE	5 635 930,92				
-------------------------	--------------	--	--	--	--

### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

SOCIETE GENERALE SA FRANCE	18 207 835,29				
NATIXIS FRANCE	5 072 485,90				
BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE	1 597 502,04				
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. FRANCE	1 019 235,19				
J.P.MORGAN AG FRANCFORT ALLEMAGNE	289 975,17				

### e) Type et qualité des garanties (collatéral)

<b>Type</b>					
- Actions	5 635 930,92				
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash	22 818 646,12				
<b>Rating</b>					
<b>Monnaie de la garantie</b>					
Euro	28 454 577,04				

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	5 635 930,92				

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	26 187 033,59				

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres	5 635 930,92				
Cash	22 818 646,12				

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus				
- OPC	60 482,28			
- Gestionnaire				
- Tiers				
Coûts				
- OPC	43 340,07			
- Gestionnaire				
- Tiers				

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

CPR Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

CPR Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, CPR Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient à l'OPC, déduction faite des

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 40% des revenus générés par lesdites opérations.



## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Nouvelles orientations de l'ESMA sur les commissions de surperformance :**

Votre fonds applique les nouvelles orientations de l'autorité européenne régulatrice des marchés (ESMA) visant à assurer une application commune, uniforme et régulière dans le domaine des commissions de surperformance.

Cette réglementation vise à homogénéiser l'information faite aux investisseurs sur la méthodologie de calcul des commissions de surperformance.

La nouvelle méthodologie de calcul prévoit notamment une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission.

Cette méthodologie est détaillée dans la documentation réglementaire de votre OPC dans les paragraphes destinés à la description des frais.

- **Modification de la rémunération liée aux opérations de prêts de titres :**

Les coûts opérationnels liés à la mise en place des opérations de prêts de titres n'excéderont pas 35% des revenus générés par lesdites opérations (*en lieu et place de 40%*).

La rubrique suivante de la documentation de votre OPC a été mise à jour comme suit :

« *Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient au FCP, déduction faite des coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 35% des revenus générés par lesdites opérations* ».

- **Changement siège social de CPR AM :**

Depuis le 31/12/2021, le siège social de CPR Asset Management, société de gestion de votre fonds, est fixé au 91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris (*en lieu et place du 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris*).

Depuis le **17 février 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Mise en conformité du prospectus avec les exigences du Règlement Européen Taxonomie :**

Le règlement européen 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») met en place un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifie le règlement européen Disclosure.

Au titre du Règlement sur la Taxonomie, les investissements durables sur le plan environnemental sont les investissements dans une ou plusieurs activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de ce Règlement.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans le Règlement sur la Taxonomie, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans ledit Règlement, qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales établies par ce Règlement et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

- **Modification de la présentation des rubriques « actifs utilisés (intégrant un dérivé) » et « instruments dérivés » dans le prospectus de l'OPC :**

A des fins de meilleur lisibilité, ces deux rubriques sont présentées sous la forme d'un tableau précisant :

- le type d'actifs utilisés ;
- le type de risque ;
- le type de marché ;
- la nature des interventions.

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Depuis le **1<sup>er</sup> juillet 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Modification des mentions relatives au mécanisme de calcul des commissions de surperformance :**  
Dans un souci de meilleure lisibilité, les paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance dans le DICI et le prospectus ont été mis à jour.

- **Changements d'adresses, intervenus le 1<sup>er</sup> juin 2022, du siège social de CACEIS Bank (dépositaire du FCP) et de CACEIS Fund Administration (gestionnaire comptable par délégation du FCP):**

CACEIS Bank

Société Anonyme, RCS Nanterre 692 024 722

Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

*En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 692 024 722 -1-3 place Valhubert – 75013 Paris)*

CACEIS Fund Administration

Société Anonyme, RCS Nanterre 420 929 481Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

*En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 420 929 481 - 1-3, place Valhubert – 75013 Paris)*

## Informations spécifiques

### Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

### Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) Télécopie : 01-53-15-70-70.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## Informations réglementaires

### Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

### Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

### Politique de Rémunérations

#### Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

## **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

## **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

### Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

**Application en gestion passive :**

#### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

## • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

## Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 9 - au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC peut investir dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental au sens de l'article 5 du Règlement sur la Taxonomie. Aussi, il est attendu que l'OPC puisse partiellement investir dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables au sens des articles 3 et 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.



# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 9 - au titre du SFDR

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

## **Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**CPR ACTIONS FRANCE ESG**  
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
CPR ASSET MANAGEMENT  
91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale CPR ACTIONS FRANCE ESG relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CPR ACTIONS FRANCE ESG

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.07.12 14:22:40 +0200



## Comptes annuels

## Bilan Actif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>209 037 788,32</b>	<b>305 677 681,16</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>182 816 091,46</b>	<b>267 469 967,74</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	182 816 091,46	267 469 967,74
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>20 317,22</b>	<b>20 354,64</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	20 317,22	20 354,64
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>26 201 379,64</b>	<b>38 187 358,78</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	26 201 379,64	38 187 358,78
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>10 398,03</b>	<b>565 995,13</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	10 398,03	565 995,13
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>22 988 584,48</b>	<b>10 324 538,00</b>
Liquidités	22 988 584,48	10 324 538,00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>232 036 770,83</b>	<b>316 568 214,29</b>



## Bilan Passif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	182 519 676,50	232 320 777,83
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	14 874 301,15	
Report à nouveau (a)	714,29	2 948,01
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	702 136,87	16 116 238,81
Résultat de l'exercice (a,b)	4 897 511,98	10 312 454,96
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>202 994 340,79</b>	<b>258 752 419,61</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>5 635 935,83</b>	<b>46 662 033,01</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	5 635 935,83	46 662 033,01
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	4,91	4,91
Autres opérations temporaires	5 635 930,92	46 662 028,10
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>23 406 494,21</b>	<b>10 918 892,96</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	23 406 494,21	10 918 892,96
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>234 868,71</b>
Concours bancaires courants		234 868,71
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>232 036 770,83</b>	<b>316 568 214,29</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors-Bilan au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de Résultat au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	57 166,27	24 282,62
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 278 359,36	8 278 790,97
Produits sur obligations et valeurs assimilées		4 027 639,72
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	60 482,28	122 297,04
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>7 396 007,91</b>	<b>12 453 010,35</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	43 340,07	4 906,10
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	16 546,66	37 876,30
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>59 886,73</b>	<b>42 782,40</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>7 336 121,18</b>	<b>12 410 227,95</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 157 727,63	2 492 938,24
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>5 178 393,55</b>	<b>9 917 289,71</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-280 881,57	395 165,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>4 897 511,98</b>	<b>10 312 454,96</b>

## Annexes aux comptes annuels

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

## **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011354638 - Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I : Taux de frais maximum de 0,55% TTC.

FR0011354646 - Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P : Taux de frais maximum de 1,196% TTC.

FR0013429974 - Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C : Taux de frais maximum de 1,196% TTC.

FR0013411543 - Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-C : Taux de frais maximum de 0,45% TTC.

FR0013411550 - Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D : Taux de frais maximum de 0,45% TTC.

Le fonds a pris en charge un montant de 1 854,33€ lié à la cotisation AMF.

## Commission de Surperformance

Les frais de gestion variables sont calculés de la façon suivante :

Parts P et P-C : N/A

Parts I, Z-C et Z-D :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après l'« Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence (SBF 120).

Ainsi, à compter du 01/01/2022 la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 31/12/2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion



## 2. Évolution de l'actif net au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>258 752 419,61</b>	<b>299 041 616,25</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 570 353,89	36 399 404,88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-21 024 741,33	-131 661 621,22
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 381 527,23	31 914 993,04
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 626 811,08	-13 616 699,79
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	5,71	445 715,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-262 030,00	-230 925,00
Frais de transactions	-583 447,01	-859 099,25
Différences de change	-264,99	0,02
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-35 376 157,49	31 304 747,42
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	20 675 636,42	56 051 793,91
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-56 051 793,91	-24 747 046,49
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		60 965,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		60 965,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-9 014 907,30	-3 963 966,45
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 178 393,55	9 917 289,71
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>202 994 340,79</b>	<b>258 752 419,61</b>

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							22 988 584,48	11,32
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	22 988 584,48	11,32								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres					25,01		0,01	
Créances	9 907,75							
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes					8,76			
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	10 398,03
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>10 398,03</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	281 782,88
	Frais de gestion variable	290 165,45
	Collatéraux	22 818 646,12
	Autres dettes	15 899,76
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>23 406 494,21</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-23 396 096,18</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-20,825	-2 518 447,67
Solde net des souscriptions/rachats	-20,825	-2 518 447,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	188,000	
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	6 728,451	3 287 055,48
Parts rachetées durant l'exercice	-35 686,130	-17 506 274,28
Solde net des souscriptions/rachats	-28 957,679	-14 219 218,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	301 425,454	
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2,461	283 298,41
Parts rachetées durant l'exercice	-10,350	-1 000 019,38
Solde net des souscriptions/rachats	-7,889	-716 720,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	371,591	
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	167,242	

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	122 628,38 0,55
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	1 856 739,01 1,20
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	178 142,63 0,45
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	217,61 1,19

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			20 317,22
	FR0010745216	CPR MONETAIRE ISR P	20 317,22
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>20 317,22</b>



# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	714,29	2 948,01
Résultat	4 897 511,98	10 312 454,96
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>4 898 226,27</b>	<b>10 315 402,97</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	613 226,33	1 128 500,54
<b>Total</b>	<b>613 226,33</b>	<b>1 128 500,54</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	3 152 910,25	7 235 390,61
Report à nouveau de l'exercice	2 664,69	779,08
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>3 155 574,94</b>	<b>7 236 169,69</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	301 425,454	330 383,133
Distribution unitaire	10,46	21,90
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>67 666,29</b>	<b>9 755,50</b>

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	1 129 023,51	1 949 927,62
Report à nouveau de l'exercice	0,84	3,61
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>1 129 024,35</b>	<b>1 949 931,23</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	371,591	379,480
Distribution unitaire	3 038,35	5 138,42
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>18 080,03</b>	<b>2 419,89</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	400,65	801,52
<b>Total</b>	<b>400,65</b>	<b>801,52</b>

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	14 874 301,15	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	702 136,87	16 116 238,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>15 576 438,02</b>	<b>16 116 238,81</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 547 703,07	1 663 827,91
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>1 547 703,07</b>	<b>1 663 827,91</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	11 081 071,83	11 581 207,62
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>11 081 071,83</b>	<b>11 581 207,62</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 947 619,33	2 869 931,93
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>2 947 619,33</b>	<b>2 869 931,93</b>

# OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	43,79	1 271,35
<b>Total</b>	<b>43,79</b>	<b>1 271,35</b>

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>155 224 891,54</b>	<b>372 290 820,62</b>	<b>299 041 616,25</b>	<b>258 752 419,61</b>	<b>202 994 340,79</b>
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I en EUR</b>					
Actif net	4 322 339,99	31 388 863,18	26 379 815,97	26 995 124,78	21 607 490,96
Nombre de titres	50,000	286,294	265,054	208,825	188,000
Valeur liquidative unitaire	86 446,79	109 638,56	99 526,19	129 271,51	114 933,46
+/- values nettes unitaire non distribuées		1 298,72		7 967,57	8 232,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3 098,38		-7 607,41		
Capitalisation unitaire sur résultat	404,66	2 538,13	2 685,82	5 404,04	3 261,84
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P en EUR</b>					
Actif net	150 902 551,55	196 564 966,10	164 999 998,55	185 678 482,20	143 126 214,98
Nombre de titres	375 191,660	392 768,445	372 625,725	330 383,133	301 425,454
Valeur liquidative unitaire	402,20	500,46	442,80	562,00	474,83
+/- values nettes unitaire non distribuées		5,90		35,05	36,76
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,78		-33,81		
Distribution unitaire sur résultat	5,68	8,72	9,38	21,90	10,46
Crédit d'impôt unitaire		0,069	0,049	0,03	(*)
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-C en EUR</b>					
Actif net		50 686 222,25	31 151 292,65		
Nombre de titres		468,973	317,217		
Valeur liquidative unitaire		108 079,19	98 201,83		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		1 213,84	-8 782,92		
Capitalisation unitaire sur résultat		2 345,48	2 744,35		

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D en EUR</b>					
Actif net		93 648 664,06	76 498 937,59	46 058 257,85	38 242 476,12
Nombre de titres		866,371	797,790	379,480	371,591
Valeur liquidative unitaire		108 093,02	95 888,56	121 372,02	102 915,50
+/- values nettes unitaire non distribuées		1 213,84		7 562,80	7 932,42
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-7 338,92		
Distribution unitaire sur résultat		2 359,03	2 682,14	5 138,42	3 038,35
Crédit d'impôt unitaire		12,27	19,82	6,335	(*)
<b>Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C en EUR</b>					
Actif net		2 105,03	11 571,49	20 554,78	18 158,73
Nombre de titres		20,000	121,912	167,242	167,242
Valeur liquidative unitaire		105,25	94,91	122,90	108,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		1,00	-8,52	7,60	0,26
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,13	2,01	4,79	2,39

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	16 217	2 147 130,80	1,06
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	17 137	2 268 938,80	1,12
ALTEN	EUR	5 136	599 884,80	0,30
ARKEMA	EUR	4 449	373 182,12	0,18
ATOS SE	EUR	52 777	475 626,32	0,24
AXA	EUR	22 144	576 961,92	0,28
BNP PARIBAS	EUR	132 250	7 042 312,50	3,47
BOUYGUES	EUR	369	10 346,76	
BUREAU VERITAS	EUR	61 165	1 505 270,65	0,74
CAPGEMINI SE	EUR	31 459	4 906 031,05	2,42
CARREFOUR	EUR	3 035	47 467,40	0,02
CGG SA	EUR	1 407 367	850 894,09	0,42
CHRISTIAN DIOR	EUR	613	417 453,00	0,20
DANONE	EUR	101 023	4 973 362,29	2,45
DASSAULT SYST.	EUR	30 147	1 009 773,77	0,50
EIFFAGE	EUR	16 936	1 556 757,12	0,77
ELIS	EUR	31 821	439 766,22	0,22
ESSILORLUXOTTICA	EUR	28 852	4 881 758,40	2,40
EURAZEO	EUR	14 975	870 047,50	0,43
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EUR	125 183	871 273,68	0,43
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	22 432	316 964,16	0,16
GROUPE FNAC	EUR	11 524	396 886,56	0,19
HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 436	3 520 020,00	1,73
IPSOS	EUR	7 713	451 210,50	0,23
KERING	EUR	14 956	7 111 578,00	3,50
L'OREAL	EUR	39 374	13 135 166,40	6,47
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	17 075	641 678,50	0,31
LAGARDERE SA	EUR	6 182	123 887,28	0,06
LECTRA SA	EUR	30 287	1 066 102,40	0,52
LEGRAND SA	EUR	59 163	4 426 575,66	2,18
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	28 966	19 693 983,40	9,70
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	41 084	630 639,40	0,32
MERSEN	EUR	3 236	122 159,00	0,06
MICHELIN (CGDE)	EUR	144 106	3 744 594,41	1,85
ORANGE	EUR	486 259	4 512 969,78	2,22
PERNOD RICARD	EUR	29 407	5 403 536,25	2,66
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	50 100	2 976 942,00	1,46
RENAULT SA	EUR	10	312,75	
SA DES CIMENTS VICAT - VICAT	EUR	8 389	196 722,05	0,09
SAFRAN SA	EUR	27 689	3 237 397,88	1,60
SAINT-GOBAIN	EUR	84 553	3 859 844,45	1,89

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	67 260	8 792 227,20	4,33
SCOR SE	EUR	80 656	1 733 297,44	0,86
SOCIETE BIC	EUR	10 255	655 807,25	0,33
SOCIETE GENERALE SA	EUR	226 733	5 323 690,84	2,62
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	20 256	1 812 506,88	0,90
SOPRA STERIA	EUR	5 327	752 172,40	0,37
THALES	EUR	29 158	3 478 549,40	1,71
TOTALENERGIES SE	EUR	343 544	20 148 855,60	9,92
TRIGANO SA	EUR	3 838	489 728,80	0,24
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	21 227	1 032 269,01	0,51
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	35 881	861 144,00	0,43
VINCI SA	EUR	77 833	7 261 040,57	3,58
VIVENDI	EUR	88	784,43	
WENDEL	EUR	10 338	901 473,60	0,45
WORLDLINE SA	EUR	11 896	434 560,88	0,21
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>165 071 518,32</b>	<b>81,31</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
APERAM	EUR	14 211	419 082,39	0,21
SES	EUR	28 351	172 657,59	0,09
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>591 739,98</b>	<b>0,30</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
EURONEXT NV - W/I	EUR	3 369	233 000,04	0,11
STELLANTIS NV	EUR	324 423	4 303 146,67	2,12
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>4 536 146,71</b>	<b>2,23</b>
<b>SUISSE</b>				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	211 506	6 980 755,53	3,44
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>6 980 755,53</b>	<b>3,44</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>177 180 160,54</b>	<b>87,28</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>177 180 160,54</b>	<b>87,28</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
CPR MONETAIRE ISR P	EUR	51,612	20 317,22	0,01
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>20 317,22</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>20 317,22</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>20 317,22</b>	<b>0,01</b>
<b>Titres reçus en garantie</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
VONOVIA SE	EUR	255 946	5 635 930,92	2,78
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>5 635 930,92</b>	<b>2,78</b>
<b>TOTAL Titres reçus en garantie</b>			<b>5 635 930,92</b>	<b>2,78</b>
<b>Dettes représentatives des titres reçus en garantie</b>			<b>-5 635 930,92</b>	<b>-2,78</b>



## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Créance représentative de titres prêtés</b>				
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	15 532	2 056 436,80	1,02
AXA	EUR	249 992	6 513 541,56	3,21
BNP PARIBAS	EUR	8 140	433 455,00	0,21
BOUYGUES	EUR	54 487	1 527 815,48	0,75
CAPGEMINI SE	EUR	247	38 519,65	0,02
CARREFOUR	EUR	91 279	1 427 603,56	0,70
DANONE	EUR	1 495	73 598,85	0,03
ELIS	EUR	29 000	400 780,00	0,20
ESSILORLUXOTTICA	EUR	5 439	920 278,80	0,45
EURAZEO	EUR	3 967	230 482,70	0,11
ORANGE	EUR	1	9,28	
RENAULT SA	EUR	18 749	586 374,98	0,29
SAINT-GOBAIN	EUR	3	136,95	
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	7 866	1 028 243,52	0,51
SOCIETE GENERALE SA	EUR	53 500	1 256 180,00	0,62
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	12 726	618 865,38	0,30
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	87 015	2 088 360,00	1,03
VIVENDI	EUR	209 241	1 865 174,27	0,92
WENDEL	EUR	326	28 427,20	0,02
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>21 094 283,98</b>	<b>10,39</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
APERAM	EUR	21 177	624 509,73	0,31
SES	EUR	156 532	953 279,88	0,47
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 577 789,61</b>	<b>0,78</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
STELLANTIS NV	EUR	265 000	3 514 960,00	1,73
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>3 514 960,00</b>	<b>1,73</b>
<b>TOTAL Créance représentative de titres prêtés</b>			<b>26 187 033,59</b>	<b>12,90</b>
<b>Indemnités sur titres prêtés</b>			14 346,05	0,01
<b>Indemnités sur titres empruntés</b>			-4,91	
<b>Créances</b>			<b>10 398,03</b>	<b>0,01</b>
<b>Dettes</b>			<b>-23 406 494,21</b>	<b>-11,53</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>22 988 584,48</b>	<b>11,32</b>
<b>Actif net</b>			<b>202 994 340,79</b>	<b>100,00</b>

Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D	EUR	371,591	102 915,50
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I	EUR	188,000	114 933,46
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P	EUR	301 425,454	474,83
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C	EUR	167,242	108,57

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	3 152 910,25	EUR	10,46	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	3 152 910,25	EUR	10,46	EUR

Décomposition du coupon : Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 129 023,51	EUR	3 038,35	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	1 129 023,51	EUR	3 038,35	EUR

## Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
CPR Actions France ESG

Identifiant d'entité juridique :  
9695006TCXRN0SQ23I93

## Objectif d'investissement durable

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



X

Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_\_ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **SBF 120**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

#### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1.258 (B-)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1.086 (C+)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des

droits de l'homme en général ;

- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

- **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

- **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?**

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension

environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du **01/01/2022** au **12/31/2022**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TOTALENERGIES SE PARIS	Pétrole et Gaz	9,91%	FRA
LVMH MOET HENNESSY	Textiles, vêtements et articles de luxe	9,69%	FRA
L OREAL	Produits de soin personnel	6,46%	FRA
SCHNEIDER ELECT SE	Équipement électrique	4,83%	USA
STELLANTIS	Automobile	3,85%	NLD
BNP PARIBAS	Banques	3,68%	FRA
VINCI SA (PARIS)	Ingénierie de construction	3,57%	FRA
KERING	Textiles, vêtements et articles de luxe	3,50%	FRA
AXA SA	Assurance	3,49%	FRA
STMICROELECTRONICS /P	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	3,43%	SGP
SOCIETE GENERALE	Banques	3,24%	FRA
ESSILORLUXOTTICA	Équipement et fournitures de soins de santé	2,85%	FRA
PERNOD RICARD	Boissons	2,66%	FRA
AIR LIQUIDE SA	Chimie	2,60%	FRA
DANONE	Produits alimentaires	2,48%	FRA

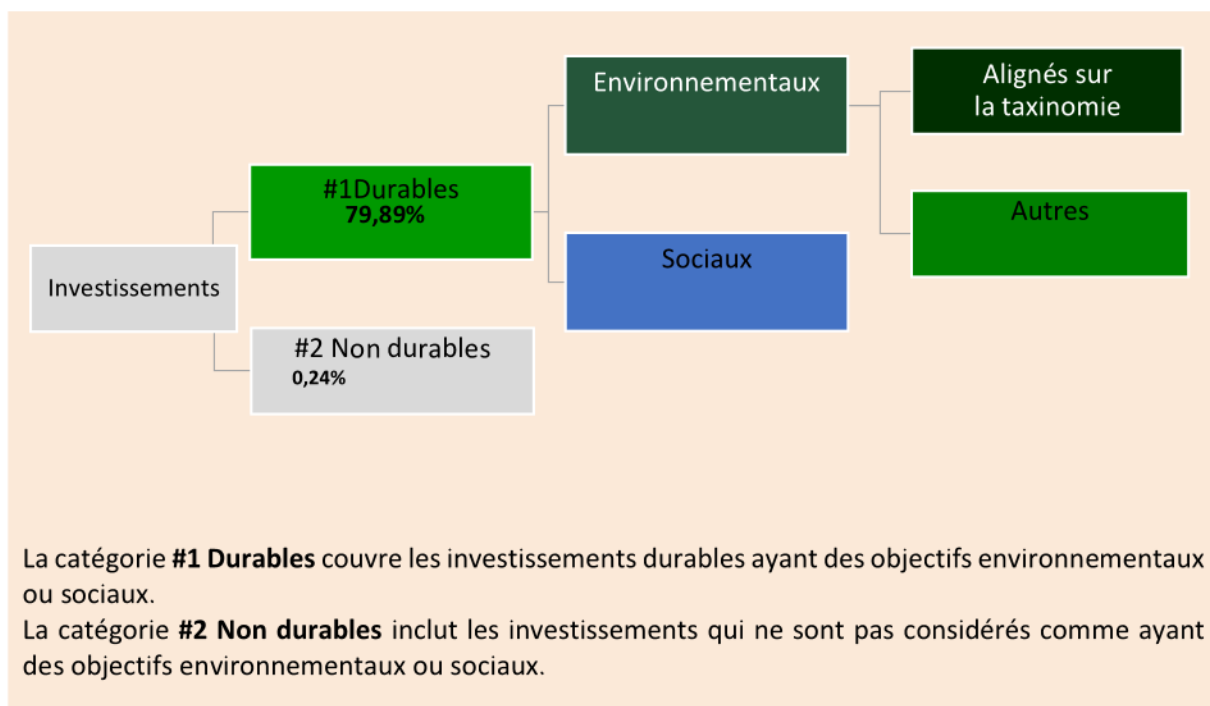


### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?



## Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



## Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Textiles, vêtements et articles de luxe	15,12%
Pétrole et Gaz	9,91%
Équipement électrique	7,07%
Banques	6,91%
Produits de soin personnel	6,46%
Ingénierie de construction	5,09%
Automobile	4,38%
Assurance	4,34%
Médias	3,96%
Services informatiques	3,55%
Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	3,43%
Chimie	3,37%
Aérospatiale et défense	3,30%
Équipement et fournitures de soins de santé	2,85%
Boissons	2,66%
Produits alimentaires	2,48%
Services de télécommunication diversifiés	2,22%
Composants automobiles	2,00%
Produits de construction	1,90%
Multi-Utilitaires	1,45%
Hôtels, Restaurants & Loisirs	1,21%
Logiciels	1,02%
Services financiers diversifiés	1,00%
REITs	0,81%
Services professionnels	0,74%
Services et fournitures commerciaux	0,74%

Distribution alimentaire et pharmacie	0,73%
Métaux et mines.	0,51%
Équipement et Services pour Énergie	0,42%
Commerce de détail spécialisé	0,20%
Les marchés de capitaux	0,11%
Bâtiments	0,10%
Fonds communs de placement	0,01%



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

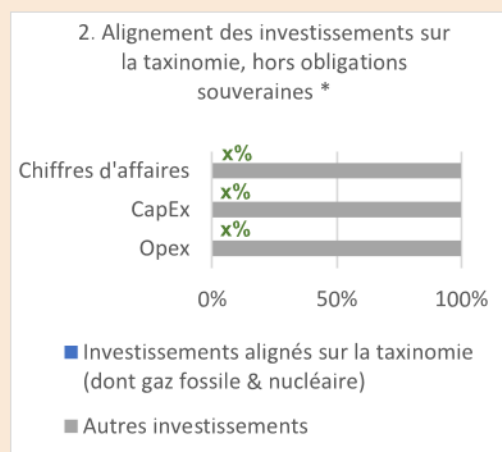
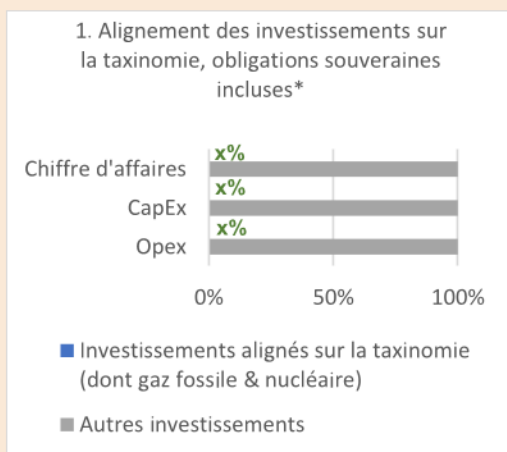
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



Données non-encore disponibles.

\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un

objectif  
environnemental.

**Les activités  
transitoires** sont des  
activités pour  
lesquelles il n'existe  
pas encore de  
solutions de  
remplacement  
sobres en carbone  
et, entre autres,  
dont les niveaux  
d'émission de gaz à  
effet de serre  
correspondant aux  
meilleures  
performances  
réalisables.



Le symbole  
représente des  
investissements  
durables ayant un  
objectif  
environnemental qui  
**ne tiennent pas  
compte des critères**  
en matière  
d'activités  
économiques  
durables sur le plan  
environnemental au  
titre du  
règlement (UE)  
2020/852.



### **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



### **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?**

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur

<https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.